



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des transports et de l'environnement**

Le mercredi 12 février 2014 — Vol. 43 N° 11

Élection à la présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des transports et de l'environnement

Le mercredi 12 février 2014 — Vol. 43 N° 11

Table des matières

Élection du président, M. Laurent Lessard

1

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
M. Laurent Lessard, président de la commission

M. Ghislain Bolduc

Le mercredi 12 février 2014 — Vol. 43 N° 11

Élection à la présidence

(Douze heures une minute)

Le Président (M. Chagnon) : Alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des transports et de l'environnement ouverte.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection de la présidence de la commission.

Alors, conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 6 novembre 2012, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Selon l'article 135 du règlement, le président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Laurent Lessard

Je suis prêt à recevoir les candidatures, les propositions pour le poste de président.

M. Bolduc (Mégantic) : M. le Président, je propose le député de Lotbinière-Frontenac, qu'il soit élu président de la Commission des transports et de l'environnement.

Le Président (M. Chagnon) : Êtes-vous sûr de votre proposition, M. le député de Mégantic?

M. Bolduc (Mégantic) : J'y ai pensé puis... oui.

Le Président (M. Chagnon) : Vous êtes sûr?

M. Bolduc (Mégantic) : Oui, je le confirme.

Le Président (M. Chagnon) : Bon. Alors, est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Je déclare donc le député de Lotbinière-Frontenac élu président de la Commission des transports et de l'environnement. J'ai oublié de lui demander s'il acceptait d'être mis en nomination.

Des voix : Ha, ha, ha!

M. Lessard : Consentement, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon) : Consentement. Bon. Alors, je vous déclare président de la Commission des transports et de l'environnement.

Et je lève la séance. Et, la commission ayant accompli son mandat, elle ajourne ses travaux sine die. Et je vous remercie beaucoup.

(Fin de la séance à 12 h 3)